



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cancer

Question au Gouvernement n° 1388

Texte de la question

MÉDECINS SPÉCIALISTES DU CANCER

M. le président. La parole est à M. Alain Marsaud, pour le groupe UMP.

M. Alain Marsaud. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de la santé et de la protection sociale.

Monsieur le ministre, un an après le lancement du plan cancer initié par le Président de la République, un premier bilan a été tiré, le 17 mai, lors d'un colloque auquel M. le Premier ministre et vous-même participiez. S'il est clairement apparu que des caps significatifs ont été franchis en matière de prévention, de dépistage et de recherche, il est apparu tout aussi clairement qu'il reste beaucoup à faire dans le domaine des soins et de la prise en charge des malades.

La demande est considérable. On compte, en France, 278 000 cas nouveaux chaque année, 395 000 personnes qui suivent un traitement anti-tumoral dans des centres hospitaliers publics ou privés et 150 000 décès. Cette demande augmentera encore, car la fréquence des cancers, qui a déjà progressé de 60 % en vingt ans, ne cesse de croître.

Face à cette demande, l'offre médicale représente aujourd'hui environ 500 oncologues, médecins spécialistes du cancer, 587 radiothérapeutes et environ 1 800 médecins de diverses spécialités possédant une compétence en cancérologie. Cette situation démographique déjà précaire va s'aggraver dans les dix années à venir, du fait des départs à la retraite et du non-renouvellement des effectifs.

Pour maintenir ceux-ci à leur niveau actuel, il faudrait former trente-cinq internes en oncologie et trente en radiothérapie aujourd'hui, et le double dans les dix ans pour s'adapter à l'évolution de la demande. Or, la filière oncologie médicale ne connaît aujourd'hui que douze entrées par an, et la filière radiothérapie quinze. Il nous faut donc nous préparer à une longue période de grave pénurie de spécialistes de cancérologie, et prendre des mesures palliatives ou de substitution.

Nos collègues Dubernard et Rolland ont fait voter, lors de l'examen du projet de loi sur la politique de santé publique, un amendement ouvrant à tous les médecins hospitaliers l'accès au consultanat de soixante-cinq à soixante-huit ans. (*" La question ! " sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Monsieur Marsaud, veuillez poser votre question, je vous prie.

M. Alain Marsaud. Ne pourrait-on envisager, toujours sur la base du volontariat, de renouveler leur consultanat pour une nouvelle période de trois ans ? (*" La question ! " sur les bancs du groupe socialiste.*) Une telle mesure ne pourrait-elle être mise en place à titre provisoire, par exemple pour une dizaine d'années ?

(*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé et de la protection sociale.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la santé et de la protection sociale. Monsieur le député, avec 278 000 cas nouveaux et 155 000 décès chaque année, le nombre de cancers dans notre pays augmente, et cela pour deux raisons : l'amélioration du dépistage (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains*) et l'amélioration des traitements, qui a pour effet d'allonger l'espérance de vie.

M. Maxime Gremetz. Et l'environnement ?

M. le ministre de la santé et de la protection sociale. Vous avez raison de souligner la nécessité d'améliorer

la démographie médicale. Il faut, d'abord, augmenter le nombre de places ouvertes au concours de première année de médecine. François Fillon et moi-même allons présenter un dispositif visant à parvenir à 7 000 places d'ici à 2006. Il faut, ensuite, augmenter le nombre d'internes, de chefs de clinique et de praticiens hospitaliers dans la filière oncologie. Il faut, en troisième lieu, des passerelles entre les autres spécialités médicales ou chirurgicales et la cancérologie. Il faut enfin, dans le cadre de la formation médicale continue, permettre d'acquérir, avec des diplômes universitaires ou interuniversitaires, une compétence dans le domaine de la cancérologie.

Votre proposition de renouveler pour trois ans le consultanat devra être étudiée. À titre personnel, je n'y suis pas opposé, à la double condition que ce renouvellement réponde à un réel besoin local et que le président de la commission médicale d'établissement en soit d'accord.

J'ajouterai qu'en matière de cancer, il faut encore s'intéresser, au-delà des spécialistes du cancer, aux psychologues et psychothérapeutes, ainsi qu'aux pédopsychiatres qui permettent de faire face aux aspects psychologiques des cancers de l'enfant.

Il faut, enfin, augmenter le nombre de lits d'hospitalisation de jour, car mieux vaut, pour les malades, une journée de chimiothérapie qu'une hospitalisation, toujours traumatisante. Les malades atteints de cancers ne doivent pas se sentir exclus socialement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : [M. Alain Marsaud](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1388

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 27 mai 2004